

Flashé à 71 (pour 70km/h) en descente avec pluie

Par **Mac ostéo**, le **30/10/2006 à 18:41**

Je poste un nouveau sujet car je n'ai pas trouvé mon bonheur avec la fonction recherche.
Je m'explique :

Il y a une partie du périphérique de Lille (au pays des ch'timis) où une succession d'accidents mortels de poids-lourds (seuls en cause) a fait remuer la classe politique et tout ce qu'ils ont trouvé c'est de flasher à fond (si je puis dire).

Donc pour rentrer dans le vif du sujet, ce mardi 24 octobre je raccompagne un pote de promo pour aller travailler chez lui. Le périphérique n'étant pas plat il faut que je lance un peu la voiture pour arriver en haut (forcément) et juste en haut le petit panneau "70km/h". Comme je suis même pas à 75km/h (entre 70 et 75) je laisse descendre la voiture en frein moteur. Vu que je suis sur la voie de gauche je mets mon clignotant pour me rabattre et je vois la voiture (assez loin) devant se faire flasher (un flash sur un boule d'attelage sous un pont dans le noir). A cette heure-ci il pleuvait donc il faisait sombre et je me demandais d'où venait le flash (au niveau distance). Mon pote (et moi même) nous demandions si c'était nous ou la voiture de devant qui s'était faite gauler. Comme je roulais "pépère" j'ai pas donné de coup de frein (avec le trafic derrière c'était foutre le bordel) et d'un seul coup j'ai pris un flash en pleine poire.

Mon pote me dit aussitôt "C'est pas possible t'es à 75 max" ligne droite en descente (en calculant la marge d'erreur de 5km/h...). Vu qu'il pleuvait je me suis dit que la marge d'erreur serait plus grande...aujourd'hui j'ai reçu mon PV. Et devinez quoi : retenu à 71 au lieu de 70.

Etant donné que je ne suis pas d'accord, j'ai l'intention de le contester :

- Est-ce que le fait qu'il pleuvait ça change quelque chose (au niveau erreur de mesure) ?
- En même temps j'ai pas un compteur à affichage digital mais une aiguille donc j peux pas forcément être précis dans ma vitesse.
- Je suis certain d'être de bonne foi (on s'en fout vous aller me dire...)

Enfin je trouve ça abusé retenu à 71 dans une descente par temps de pluie (sans compter une marge d'erreur supplémentaire) avec un radar mobil dans le noir total non signalé. Qu'est-ce qui est recevable pour mon argumentation ??

P.S. : une copine m'a dit que lorsqu'un pont est dans le noir (en dessous) c'est pour que les voitures préfectorales ne se fassent pas flasher....vu qu'il y a un flash ça éclaire la plaque quand-même donc c'est pas pour ça. Ce serait comme un code à distance ? Un pont dans le noir = ralentir, flash présent ? Quelqu'un sait quelque chose ?

Par **Stéphanie_C**, le 31/10/2006 à 10:01

Salut,

Soit tu devais être à plus de 75, ton compteur pouvant être mal étalonné.

Mais en calculant 5% de marge d'erreur (et non pas 5 km/h !!), tout compte fait cela fait 3,5 km/h... plus la vitesse est basse, moins la marge est grande. Et du moment que tu es au dessus, même pour 1 km/h, tu l'as dans le c...

J'ai entendu et vu beaucoup de personnes à qui cela arrive, et honnêtement, en Tribunal, ça passera pas je pense (pour y travailler, je peux te dire que si on admet les contestations à 1km/h alors qu'il y a déjà un % de retiré, ça va foutre grave le bordel).

J'ai été moi-même flashée à 123 km/h au lieu de 110 (même problème : autoroute limitée à 110 - montée puis 130 à 200 m derrière la pente) : les flics se sont postés dans le noir total.
cry:

juste avant le panneau 130, et comme j'ai changé de voiture la veille, j'ai eu le pied lourd Image not found or ty

sur l'accélération dans la pente, je me suis fait griller et on m'a retenu 116 km/h.

Mais bon, j'ai pas contesté. Tu le fais une fois mais pas deux.

Par **ChRom**, le 31/10/2006 à 10:53

Salut

Il y a peut être une solution pour t'éviter les points mais pas l'amende

Si la voiture n'est pas a ton nom, il faut que la personne a qui appartient la voiture dise que ce n'était pas lui le conducteur mais il n est en aucun obliger de dénoncer la personne qui conduisait le véhicule au moment de l'infraction car la délation en France n'est pas une obligation et dans c'est cas la il y a juste l'amende a payé

Un ami motard a utilisé cette technique pour ne pas se faire retirer les points.

Egalement mais trop tard et je ne pense pas que dans ton cas sa marche mais il faut savoir que le radar doit être obligatoirement visible. C'est a dire que s'il était caché normalement la PV n'est pas valable mais la il faut contesté sur le moment avec preuve a l'appuie

Demande la photo, on ne sait jamais elle peut être de mauvaise qualité et dans c est cas la il n'y aura pas de suite. Arrivé personnellement cette situation j'ai demandé la photo et j'ai reçu une lettre d'annulation du PV car la photo n'était pas d'accès bonne qualité

Par **Mac ostéo**, le 31/10/2006 à 11:28

[quote:83uvo478]Mais en calculant 5% de marge d'erreur (et non pas 5 km/h !!), tout compte

fait cela fait 3,5 km/h[/quote:83uvo478]

Si si 5km/h : en dessous de 100km/h la marge d'erreur est de 5km/h et au dessus de 100km/h la marge est de 5% de la vitesse enregistrée. D'ailleurs sur l'avis de contravention c'est écrit "enregistré à 76, retenu à 71"

Bref compteur mal étalonné ou autre c'est la faute à pas de chance....c'est ça ?

Je me doute qu'il doit en avoir plein des cas pour 1km/h (on peut se dire que c'est pas mal déjà une marge d'erreur, "le bénéfice du doute" sur la précision de l'appareil) mais là se poster en descente dans le noir total...c'est sadique...

Surtout qu'à la base c'est un problème de poids-lourds (à noter qu'ils sont priés de prendre un itinéraire différent donc il n'y a quasi plus voire plus du tout de poids-lourds et ce sont les automobilistes qui payent....Qui a pris le problème à l'envers ???

C'était pour rassurer que les politiques ont dit "on va mettre un radar pour plus que ça roule trop vite"....oui mais si les mis en cause sont déviés c'est comme pisser dans un violon. A qui dois-je envoyer ma carte de vœux pour les fêtes de fin d'année? Faudrait que je le tente, avec politesse bien entendu, rien que pour voir la potentielle réponse).

[quote:83uvo478]j'ai pas contesté. Tu le fais une fois mais pas deux[/quote:83uvo478]

Je ne l'ai pas dit (parce qu'un peu hors-propos) dans mon premier message mais il y a à peine plus d'un an, je revenais de vacances avec mes parents et en traversant une région que je ne connaissais pas, régulateur de vitesse enclenché sur 110 pour être sûr de respecter, je double un camion : FLASH....

:?: :?:

2 jours plus tard : PV = enregistré 108, retenu 102, limité à 90.... Image not found or type unknown

En fait en doublant toute une série de semi-remorques, le joli petit panneau limité à 90 avec son copain "attention radar" étaient complètement cachés puisqu'installés seulement à droite. Et en plus c'est juste au moment où je suis à découvert (en doublant un camion) que le radar était installé....Pas de bol complet. J'ai pas contesté, je voyais pas comment argumenter et puis je reconnais que je roulais plus vite qu'autorisé même si je le savais pas.

Donc 2 fois en 2 ans pour une histoire de "pas de bol"....

Qui veut une voiture ?? J'vais la revendre pour rouler en mobylette si c'est comme ça...Je ne me sens pas coupable d'une infraction mais victime de l'absurdité de certains.

:?

Résultat, j'ai du mal à accepter (est-ce que j'ai le choix? Bien sûr que non...tout baigne Image not found or type unknown

) mais maintenant je donnerai un gros coup de patin si il le faut et tant pis si je fous le bordel dans le trafic derrière. Si c'est chacun sa merde, ce sera moi d'abord et tant pis pour les

autres. Image not found or type unknown

Ce sera sûrement une attitude dangereuse de surprendre les voitures suiveuses mais si ça peut m'éviter de me faire RACKETER et aussi de ne pas donner de satisfaction aux politiques. Ils savent me faire chier, je saurai le leur rendre.

P.S. quand même : merci Stéphanie_C et ChRom pour les infos

Je ne veux pas pénaliser mon père donc je prends la responsabilité de tout ça et j'ai bien l'intention de demander la photo très vite.

Par **Camille**, le **31/10/2006** à **11:32**

Bonjour,

Reprenons tranquillement, vu que certaines réponses ayant déjà été données.

Ce qu'on appelle la "marge d'erreur" est, en réalité, un moyen plus ou moins bidon imaginé par le législateur pour éviter des discussions intempestives du style "non, j'étais pas à 70 mais à 69,5". En fait, les radars actuels sont précis à mieux que 1%, dans toutes les conditions usuelles de circulation.

La marge dite "technique" et non pas "d'erreur" est de 5 km/h pour une vitesse mesurée inférieure à 100 km/h et de 5% pour une vitesse mesurée supérieure ou égale à 100 km/h pour un radar fixe (pour un radar mobile, c'est resp. 10 km/h et 10%).

Cette marge technique permet simplement de classer l'infraction dans la catégorie inférieure quand on est flashé juste au-dessus... Exemple : mesuré 94 km/h au lieu de 70, normalement excès supérieur à 20 km/h, mais retenu $94 - 5 = 89$, excès retenu < 20 km/h.

On appelle radar mobile un radar embarqué dans un véhicule ET que ce véhicule roule au moment de flasher. On appelle radar fixe un radar qui ne bouge pas, même s'il est embarqué dans un véhicule.

Donc, vous avez été flashé par un radar fixe, à une vitesse réelle de 76 km/h.

Contrairement à une légende urbaine fortement enracinée, il n'est pas nécessaire que le radar soit visible et il peut tout à fait être caché (donc "dans le noir sous un pont, c'est bon).

Ce n'est que si on peut démontrer qu'il y avait un ou des obstacles dans la "trajectoire de tir" (branchages, herbes hautes, barrière grillagée) qu'on peut (mais ça ne marche pas à tous les coups) obtenir gain de cause.

Les radars actuels marchent par tous les temps, qu'il pleuve, qu'il neige ou qu'il vente, sauf conditions particulièrement exceptionnelles (mais, en général, dans ces cas-là, il n'y a pas de "campagnes de mesures")

Egalement, autre légende urbaine, la photo n'est pas du tout obligatoire, même en cas de flash. Elle n'est obligatoire - et par principe - qu'en l'absence d'un opérateur présent pour relever le numéro d'immatriculation. Car la photo n'a jamais eu comme finalité première d'identifier le conducteur, mais seulement le numéro, dans le cas des radars dits "automatiques". Si, dans ce cas, la photo est de mauvaise qualité et qu'on a un doute sur le numéro d'immat c'est évidemment un motif d'annulation.

Remarque : les appareils-photos nouvellement installés donnent des photos d'excellente qualité.

Pour terminer sur les points négatifs :

Les compteurs de voiture sont toujours optimistes.

Lorsqu'il pleut, la "marge d'erreur" n'est pas augmentée.

Rappel, sur routes et autoroutes, les vitesses maximales sont réduites en cas de pluie. Donc, ça ne va pas dans le sens d'une plus grande tolérance quand il pleut...

Le fait d'être en ligne droite, dans une descente, quand il pleut, etc. n'entre pas en ligne de compte.

Je ne crois pas que "pont dans le noir" soit un code pour "attention, flash" mais rien ne vous

empêche de ralentir par mesure de précaution... Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **31/10/2006** à **11:47**

Re,

Les points positifs, maintenant.

Vous, le conducteur, n'avez pas été intercepté.

Si vous relisez attentivement l'avis de contravention, il est adressé, non pas au supposé fautif, mais au titulaire de la carte grise.

Comme l'a dit ChRom, le titulaire n'est pas forcément le conducteur et rien dans la loi ne l'oblige à dénoncer le vrai fautif.

Il a donc parfaitement le droit de dire "je ne sais pas qui était au volant" (il a même le droit de dire "je ne veux pas dire qui c'était", mais évidemment, la position est moins confortable)

Il y a quand même des conséquences qu'escamote allègrement ChRom, compte tenu des us et coutumes d'aujourd'hui.

D'abord, le titulaire devra consigner la somme de l'amende pour pouvoir contester.

Il devra contester dans les règles et en les respectant scrupuleusement.

Il fera un petit tour du côté du commissariat ou de la gendarmerie pour qu'on lui demande si, vraiment, il ne se souvient plus de qui c'était...

Ensuite, comparution devant un juge ou ordonnance pénale pour fixer la "redevance pécuniaire" due par le titulaire de la carte grise quand l'auteur n'est pas identifié, amende qui est plus élevée que l'amende forfaitaire (dans le cas présent, 3ème classe AF= 68€ AFM = 180€, mais amende maxi = 450€ plus les frais de procédure 22€).

Avantages (quand même) : pas de retrait de points, pas de suspension éventuelle (de toute façon pas dans le cas présent).

Le maximum de l'amende est rarement prononcé, sauf si on dit "je ne veux pas dénoncer" ou que le procureur a cette impression...

Par **Camille**, le **31/10/2006** à **12:11**

Bjr,

Message "croisé" avec les miens.

[quote="Mac ostéo":13vhhylr]

Je me doute qu'il doit en avoir plein des cas pour 1km/h [/quote:13vhhylr]

Si ça peut vous consoler, vous n'êtes effectivement pas le seul, puisque tout le monde se dit "si c'est limité à 70, alors je peux rouler à 75 et comme mon compteur est optimiste, si j'affiche 80, c'est bon"...

[quote="Mac ostéo":13vhhylr]

En fait en doublant toute une série de semi-remorques, le joli petit panneau limité à 90 avec son copain "attention radar" étaient complètement cachés puisqu'installés seulement à droite. [/quote:13vhhylr]

J'en profite pour rappeler que, contrairement à une LU, le panneau "Attention radar" n'est pas du tout obligatoire.

[quote="Mac ostéo":13vhhylr]

Et en plus c'est juste au moment où je suis à découvert (en doublant un camion) que le radar était installé....Pas de bol complet. J'ai pas contesté, je voyais pas comment argumenter et puis je reconnais que je roulais plus vite qu'autorisé même si je le savais pas.

[/quote:13vhhylr]

Sauf erreur de ma part, si c'était limité à 110, c'était parce qu'il s'agissait d'une 2x2 voies et que si c'est passé à 90, c'est parce qu'on quittait la 2x2 voies pour une section normale (du moins, c'est le cas classique). Donc, vous pouviez vous douter du changement de limitation même en l'absence de panneau.

[quote="Mac ostéo":13vhhyr]

Je ne veux pas pénaliser mon père donc je prends la responsabilité de tout ça et j'ai bien l'intention de demander la photo très vite.

[/quote:13vhhyr]

Votre père ne sera pas "pénalisé" au sens pénal du terme. Par contre, sa position sera un peu inconfortable pendant quelques temps.

L'alternative étant : payer pas trop cher mais retrait de points pour [u:13vhhyr]lui[/u:13vhhyr] (s'il ne vous dénonce pas et s'il ne dit pas "je ne sais pas qui c'était") ou pour vous (mais à condition qu'il vous dénonce) ou ni pour l'un ni pour l'autre mais à condition de prendre le risque de payer plus cher.

Attention : le simple fait de payer l'amende revient, pour le titulaire de la carte grise, à reconnaître être l'auteur de l'infraction !

[quote="Mac ostéo":13vhhyr]

A qui dois-je envoyer ma carte de voeux pour les fêtes de fin d'année?

[/quote:13vhhyr]

Deux solutions :

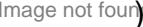
M. Nicolas SARKOZY, c/o Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire Place Beauveau, 75800 Paris Cedex 08

ou

M. Jean-Claude GAYSSOT, pour l'adresse perso, faudrait demander à Mme Marie-George BUFFET...

Par **Stéphanie_C**, le **31/10/2006** à **13:29**

Au temps pour moi pour la marge d'erreur...:lol:

Je sais que c'est rageant ([mode vécu ON] ), mais il faudrait réétalonner le compteur, pour savoir à combien on peut rouler "réellement".

On est parfois surpris des différences entre le compteur et la réalité, ne serait ce qu'à cause de l'état ou du type de pneu. Un changement de pneu fait une différence.

Pour le réétalonnage, on trouve des techniques toutes simples pour le faire sur des forums auto. Ca permet de savoir à quoi s'en tenir pour la suite.

Ensuite pour la contestation, à voir, mais c'est clair qu'à 70 (en agglomération je suppose ?) ça douille plus que sur voie rapide ou autoroute hors agglo : 90 euros au lieu de 45 euros. Je crois que c'est 68 euros si on paye tout de suite mais à vérifier.

Par **Camille**, le **31/10/2006** à **15:31**

Re,

Mes excuses, j'ai oublié un cas de figure.

C'est le cas où votre père (donc, en réalité, le titulaire de la carte grise) peut faire la preuve par A+B qu'il ne pouvait pas être au volant, autrement qu'en vous dénonçant. Dans ce cas, il sera quand même obligé de suivre le même circuit (consignation, réclamation, visite au poste, tribunal), mais la différence, c'est qu'il ne pourra pas être déclaré "redevable pécuniairement".
Donc 0,00€.

Remarque : ce cas ne marche évidemment pas pour les infractions au stationnement...

Par **Camille**, le **31/10/2006** à **16:14**

Bonjour,

[quote="Stéphanie_C":fckx13d8]

On est parfois surpris des différences entre le compteur et la réalité, ne serait ce qu'à cause de l'état ou du type de pneu. Un changement de pneu fait une différence.

Pour le réétalonnage, on trouve des techniques toutes simples pour le faire sur des forums auto. Ca permet de savoir à quoi s'en tenir pour la suite.

[/quote:fckx13d8]

C'est vrai mais la différence entre pneus neufs et pneus usés reste assez faible. C'est plus notable entre pneus sur-gonflés et sous-gonflés. Normal d'ailleurs, puisque le compteur de vitesse ne peut que compter le nombre de tours de roues par seconde et en déduit une distance en supposant le rayon de la roue connu d'avance. Si le rayon change, l'affichage change avec. C'est pour ça qu'il a été demandé aux constructeurs "d'optimiser" leur compteurs...

Pour l'étalonnage, c'est bien simple, surtout sur autoroute : on déclenche un chronomètre au passage à une borne ou un marquage de point kilométrique (attention, marquage PK et pas PR), on fait 10 kms (par exemple) en restant à la vitesse la plus constante possible et on regarde le chronomètre. Il suffit de faire une règle de trois pour savoir combien on aurait fait en une heure et de comparer à ce que l'afficheur marquait.

Par **Camille**, le **31/10/2006** à **16:32**

Bonjour,

[quote="Stéphanie_C":3ezyxhu4]

Ensuite pour la contestation, à voir, mais c'est clair qu'à 70 (en agglomération je suppose ?) ça douille plus que sur voie rapide ou autoroute hors agglo : 90 euros au lieu de 45 euros. Je crois que c'est 68 euros si on paye tout de suite mais à vérifier.[/quote:3ezyxhu4]

Là, c'est pas trop compliqué (c'est en tout cas beaucoup plus facile que le principe de

souveraineté ou le double camérisme...) Image not found or type unknown

Si l'excès est <20 km/h [u:3ezyxhu4]mais limitation > 50 km/h[/u:3ezyxhu4] (autrement dit, en gros, ailleurs qu'en ville), c'est de la 3ème classe : minorée 45€, normale 68€, majorée 180€, - 1 point

Si l'excès est <20 km/h mais avec limitation = 50 km/h (donc, en ville), c'est de la 4ème classe

: minorée 90€, normale 135€, majorée 375€, toujours -1 point.

Pour tous les autres excès, sauf >= 50 km/h, c'est le même tarif, mais le nombre de points change (1 point de moins supplémentaire par tranche de 10km/h au dessus de 20)

Ce sont, bien entendu, les vitesses [u:3ezyxhu4]retenues[/u:3ezyxhu4] qui comptent.

Pour >= 50 km/h, là vaudrait mieux que je crée un autre message... 

Par **ryan**, le **05/11/2006** à **12:00**

je vais résumer :


La loi est faites pour tous et en plus il pleuvait...


Par **Mac ostéo**, le **16/11/2006** à **18:07**

[quote:27mu3uvx]je vais résumer :

La loi est faites pour tous et en plus il pleuvait...[/quote:27mu3uvx]

Image not found or type unknown **Salé journée quoi...**

(je n'ai jamais eu la prétention de me croire au dessus des lois mais je ne la connais pas par 

coeur. C'est bien pour ça que je pose des questions sur ce forum 

Merci pour vos éclaircissements (surtout Camille et pour les adresses de cartes de voeux...

Image not found or type unknown

Bon Camille j'ai tout compris sur ton premier message et j'en profite pour faire un petit mot à propos de la photo : je l'ai demandée, je l'ai eue, on ne voit que le capot et la plaque. En fait il y a 2 photos : une où on ne voit rien et l'autre où on voit bien mais me rappelant de la distance avec le flash...il zoom tout seul l'appareil ?

Concernant l'histoire d'optimisme des compteurs je ne savais pas (de toute façon ça n'a pas marché pour moi donc je ne retenterai pas...).

Après faire porter le chapeau à mon père, je ne vois pas pourquoi (il n'y est pour rien) donc j'assume. J'avais l'intention de contester au début mais vu ce que vous me dites c'est galère et en tant qu'étudiant je galère déjà assez donc ça va m'arracher les poils en faisant mon

chèque de 45 euros...M'aura coûté cher ce covoiturage 

J'ai pas grand chose d'autre à ajouter...sauf peut-être que j'aime pas faire du covoiturage. Quand un panneau avertira d'un radar je roulerai 10km/h en dessous de la limite et si je vois

un radar pas annoncé, je pile...pour être 10km/h en dessous.

:roll:

Bonne soirée et bonne route 

Par **Stéphanie_C**, le **16/11/2006** à **18:33**

Ben pour le "pilage", c'est malheureux à dire mais c'est ce que tout le monde fait, même si c'est archi dangereux, sachant notamment que la majorité des gens ne respectent pas la distance de sécurité ! (si encore c'était le cas, ça irait)

NB : l'autre fois avec ma tite 106, on allait à environ 40 km/h, contre toute attente, le feu est passé au orange plus vite que d'habitude, alors tout le monde a pilé ! et j'ai fait un magnifique aquaplannig sur 5-10 mètres parce qu'il pleuvait !! heureusement qu'il n'y avait personne derrière....

Mais je veux dire par là que la route est très vite dangereuse, même à faible vitesse.

Par **AZiz**, le **16/11/2006** à **18:49**

c'est pas limité à 50 quand il pleut sur une route à 70 ?

Par **Camille**, le **17/11/2006** à **12:24**

Bonjour,

[quote="Mac ostéo":2vjee6ay]

En fait il y a 2 photos : une où on ne voit rien et l'autre où on voit bien mais me rappelant de la distance avec le flash...il zoom tout seul l'appareil ?

[/quote:2vjee6ay]

Rappel : tous les appareils photo sont numériques maintenant. Plusieurs solutions : deux appareils dans la même boîte, appareil unique et zoom numérique, et pour ceux qui prennent l'avant complet, photos avec deux réglages de luminosités différentes pour la plaque d'une part et l'intérieur de l'habitacle d'autre part. On n'arrête pas le progrès...

[quote="Mac ostéo":2vjee6ay]

Après [u:2vjee6ay][b:2vjee6ay]faire porter le chapeau[/b:2vjee6ay][u:2vjee6ay] à mon père, je ne vois pas pourquoi (il n'y est pour rien) donc j'assume.

[/quote:2vjee6ay]

Ce n'était pas tout à fait ça, mais bien sûr, votre père devait "participer à la manoeuvre"...

[quote="Mac ostéo":2vjee6ay]

Après faire porter le chapeau à mon père, je ne vois pas pourquoi (il n'y est pour rien) donc

j'assume. J'avais l'intention de contester au début mais vu ce que vous me dites
[u:2vjee6ay][b:2vjee6ay]c'est galère[/b:2vjee6ay][[/u:2vjee6ay]
[/quote:2vjee6ay]
Comment ça "galère" ? Si c'était si simple, tout le monde le ferait.

Par **Camille**, le 17/11/2006 à 12:29

Bonjour,
[quote="Mac ostéo":1tzg9zc4] :D

(surtout Camille et pour les adresses de cartes de voeux... Image not found or type unknown)

[/quote:1tzg9zc4]
ceci pour rappeler que tout ce qui se passe aujourd'hui n'est pas QUE de la "faute à Sarko",
comme on l'entend dire par ci par là...
Rappel : M. Jean-Claude Gayssot était ministre communiste du gouvernement d'un certain
Lionel Jospin.

Par **Camille**, le 17/11/2006 à 12:50

Bonjour,
[quote="Stéphanie_C":29gyjuti]
NB : l'autre fois avec ma tite 106, on allait à environ 40 km/h, contre toute attente, le feu est
passé au orange plus vite que d'habitude, alors tout le monde a pilé ! et [u:29gyjuti]j'ai fait un
magnifique aquaplannig sur 5-10 mètres[/u:29gyjuti] parce qu'il pleuvait !! heureusement qu'il
n'y avait personne [u:29gyjuti][b:29gyjuti]derrière[/b:29gyjuti][[/u:29gyjuti]....
[/quote:29gyjuti] :))

Euh... Ce ne serait pas plutôt "devant" ? Image not found or type unknown

[quote="Stéphanie_C":29gyjuti]
Mais je veux dire par là que la route est très vite dangereuse, même à faible
vitesse.[/quote:29gyjuti]
D'où effectivement l'importance de bien respecter les distances de sécurité.
wink.

Au fait, c'est combien à 40 ? Image not found or type unknown

Par **Camille**, le 17/11/2006 à 13:25

Bonjour,

[quote="AZiz":1nsigv51]c'est pas limité à 50 quand il pleut sur une route à 70 ?[/quote:1nsigv51]

Non, uniquement en cas de brouillard avec visibilité inférieure à 50 mètres.

D'ailleurs, pour Mac osteo, le problème ne se posait plus : "retenu 71 au lieu de 70".

Cela dit, rien n'empêcherait un policier de verbaliser sur la base du R413-17...

[quote:1nsigv51]

I. - Les vitesses maximales autorisées par les dispositions du présent code, ainsi que celles plus réduites éventuellement prescrites par les autorités investies du pouvoir de police de la circulation, ne s'entendent que dans des conditions optimales de circulation : bonnes conditions atmosphériques, trafic fluide, véhicule en bon état.

II. - Elles ne dispensent en aucun cas le conducteur de rester constamment maître de sa vitesse et de régler cette dernière en fonction de l'état de la chaussée, des difficultés de la circulation et des obstacles prévisibles.

III. - Sa vitesse doit être réduite :

(...)

4° Dans tous les cas où la route ne lui apparaît pas entièrement dégagée, ou [b:1nsigv51]risque d'être glissante [b:1nsigv51];

[b:1nsigv51]5° Lorsque les conditions de visibilité sont insuffisantes (temps de pluie et autres précipitations, brouillard) ;[/b:1nsigv51]

(..)

IV. - Le fait, pour tout conducteur, de ne pas rester maître de sa vitesse ou de ne pas la réduire dans les cas prévus au présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe.

[/quote:1nsigv51]

Et, plus particulièrement, pour Mac osteo :

[quote:1nsigv51]

7° Dans les descentes rapides ;

[/quote:1nsigv51]

:))

Image not found or type unknown

Par **Mac ostéo**, le **17/11/2006** à **17:16**

Bonjour,

[quote:17xiyz9j]

ceci pour rappeler que tout ce qui se passe aujourd'hui n'est pas QUE de la "faute à Sarko", comme on l'entend dire par ci par là...[/quote:17xiyz9j]

Je ne pensais pas à des personnes du gouvernement en fait mais plus les élus locaux qui (selon moi) ont voulu "passer du baume au coeur" suite à de nombreux articles de journaux accusant la classe politique de non-réaction sur une portion de route dangereuse...bref "on va mettre un radar pour montrer que j'ai fait quelque chose, comme ça les gens seront

contents... Image not found or type unknown

Sauf que c'étaient les camions qui se "vautraient" et maintenant ce sont les auto qui payent (en numéraire pour le coup)

[quote:17xiyz9j]Comment ça "galère" ? Si c'était si simple, tout le monde le ferait.[/quote:17xiyz9j]

Ne serait-ce pas un euphémisme de dire que c'est "rigoureusement aisé"?

Non, c'est chiant et c'est long...galère quoi. J'suis pas inspiré par le style de vie de "galérien" :lol:

Image not found or type unknown

[quote:17xiyz9j]Ben pour le "pilage", c'est malheureux à dire mais c'est ce que tout le monde fait, même si c'est archi dangereux[/quote:17xiyz9j]

Je le pense aussi mais jusqu'à présent je faisais en sorte d'avoir une conduite "en accord avec les autres usagers", "me fondre au mieux dans la circulation pour ne pas gêner" et pourtant :

:Shock:

..... Image not found or type unknown "flash"

Alors je vais changer de méthode : je montrais sur les freins et foutrais le boxon derrière moi mais on ne pourra pas me reprocher de rouler trop vite...C'est quelque peu égoïste comme

:evil:

réaction, je le conçois mais 2 blagues de suite c'est assez pour moi Image not found or type unknown

Je suis écoeuré

P.S. : je dis pas non plus que je vais faire exprès de me faire rentrer dedans (c'est galère

:wink:

aussi) mais je ferai en sorte d'être bien en dessous de la limitation... Image not found or type unknown ça a été 2 fois

:twisted:

tant pis pour moi maintenant ce sera tant pis pour les autres. Désolé Image not found or type unknown

Par **Stéphanie_C**, le 18/11/2006 à 18:09

[quote="Camille":1ysr7usz]Bonjour,

[quote="Stéphanie_C":1ysr7usz]

NB : l'autre fois avec ma tite 106, on allait à environ 40 km/h, contre toute attente, le feu est passé au orange plus vite que d'habitude, alors tout le monde a pilé ! et [u:1ysr7usz]j'ai fait un magnifique aquaplannig sur 5-10 mètres[/u:1ysr7usz] parce qu'il pleuvait !! heureusement qu'il n'y avait personne [u:1ysr7usz][b:1ysr7usz]derrière[/b:1ysr7usz][u:1ysr7usz]....

[/quote:1ysr7usz]

:))


Euh... Ce ne serait pas plutôt "devant" ? Image not found or type unknown

[quote="Stéphanie_C":1ysr7usz]

Mais je veux dire par là que la route est très vite dangereuse, même à faible vitesse. [/quote:1ysr7usz]

D'où effectivement l'importance de bien respecter les distances de sécurité.

.wink.

Au fait, c'est combien à 40 ?  [quote:1ysr7usz]

Bon je ne suis pas débile, je respecte mes distances de sécurité, et je parle bien de "personne derrière" !! car quand on pile et que les roues se bloquent, il vaut mieux pas avoir un con qui colle derrière et qui n'a pas le temps de freiner suffisamment et qui peut faire un aquaplaning dans le pare-choc de celui de devant.....

Merci d'extrapoler sur ce que je relate !!!

Je n'ai besoin de personne pour m'apprendre les distances de sécurité, je les respecte bien plus que la majorité des gens sur la route, et ça me rend malade de voir des cinglés qui me collent et donc susceptibles de me faire le coup du lapin en cas de freinage d'urgence.

:twisted:

NB : j'étais seule sur ma file si ça peut en rassurer certains 